

Conseillers élus :8
Conseillers en fonction :8
Conseillers présents :7

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Pierre MAMMOSSER, M. Serge KRAEMER, M. Olivier ROUX, M. Adrien WEISS,
M. Christophe SCHIMPF, M. Olivier ROUX

Absent excusé :

M. Didier BRAUN

N° 114/2021

Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

Point deux de l'ordre du jour : Tourisme – animations de Noël 2020 : redistribution de la participation financière de la Région Grand-Est aux communes participantes

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il avait été décidé lors de la séance du conseil communautaire du 25 novembre 2015 de définir les modalités de redistribution de la participation financière de la Région au prorata des dépenses éligibles engagées par les communes parties prenantes.

Le Président précise que l'aide de la Région s'élève à 5 328 euros pour les animations de 2020 et que 3 communes en l'occurrence Betschdorf, Soultz-sous-Forêts et Surbourg ont participé à l'édition 2020

Le Président présente ensuite aux membres un tableau récapitulatif des dépenses engagées par les communes et le reversement de l'aide régionale au prorata des dépenses éligibles engagées.

PARTICIPATION FINANCIERE - NOËL 2020				
COMMUNE	PARTICIPATION REGION			
	DEPENSES ENGAGEES	DEPENSES ELIGIBLES	%	REVERSEMENT
BETSCHDORF	7 777,65 €	5 225,42 €	9,4%	502,33 €
SOULTZ SOUS FORETS	49 602,31 €	45 776,33 €	82,6%	4 400,58 €
SURBOURG	4 421,88 €	4 421,88 €	8,0%	425,09 €
TOTAL	61 801,84 €	55 423,63 €	100,0%	5 328,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres :

- approuve les modalités de redistribution de l'aide de la Région Grand Est aux communes participantes telle présentée dans le tableau ci-dessus
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération



Suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Fait à Hohwiller, le 3 novembre 2021
Le Président
Paul HEINTZ